



## Conseils sur une arnaque obligation de faire un cheque

Par **gey evelyne**, le **09/02/2012 à 13:34**

Bonjour,

J'étais membre adhérent dans un centre équestre où j'y avais en pension 2 poneys. Pour des raisons diverses j'ai pris la décision de quitter le centre ; je n'ai aucun contrat avec le centre ; j'ai prévenu le 15 janvier que je partirai le mardi 31 janvier ; Or le dimanche 29 janvier lorsque je suis arrivée au centre, un membre de l'association avait retiré les roues de mon van (photos prisen) il a fallu que je fasse un chèque de 370 EUROS pour les récupérer et de ce fait, ils m'ont obligé à partir avant la date. Je venais juste de payer les cotisations au 1er janvier. J'ai déposé une main courante à la police qui a refusé que je porte plainte sur les faits du dimanche. J'ai fait opposition au chèque de 370 EUROS ;

Pouvez-vous me conseiller sur mes droits ;

Dois-je lever l'opposition sur le chèque ;

À qui puis-je m'adresser pour que de tels abus cessent ;

En vous remerciant par avance, recevez mes sincères salutations

Mme gey

ps: il s'agit d'une association 1901.

Par **amajuris**, le **09/02/2012 à 13:47**

bjr,

je suis surpris que la banque ait accepté votre opposition sur le chèque.  
en effet en principe l'opposition est recevable qu'en cas de perte ou de vol de chèque.  
pour connaître vos droits, il faut connaître les règles de cette association.  
cdt

Par **gey evelyne**, le **09/02/2012** à **15:09**

bjr,  
je ne connais pas les règles de cette association n'ayant jamais signé de contrat ou règlement intérieur;il sagit d'une association de 1901;  
concernant l'opposition,j'étais tellement choquée et perturbée par la situation du dimanche que j'en ai oublié ou perdu mon chequier probablement au centre ;A ce jour j'ai du faire opposition à tout mon chéquier ne l'ayant toujours pas retrouvé;  
merci